

# PROCES VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR STAPS

## Séance plénière du mardi 28 janvier 2025

### Présents avec voix délibérative :

BARU Tania	LEBON Florent	PERREAU-NIEL Guillaume
BAVEREL Elise	LECA Raphaël	QUATREPOINT Gérard
BOUCHET Patrick	LELIEVRE Stéphane	RAGON Thelma
CETRE Enzo	LEPERS Romuald	RENIER Jean-Jacques
COMETTI Carole jusqu'à 18h30	MAILLARD Gary	SIRANDRÉ Cyril
COMMARET Ilona	MATHIOT Johanna	THOMAS Elizabeth
FOURNIER Alicia	MOREL Franck	
GAVEAU Jérémie	NICOLAS Michel	
HENRY Ninon	PAPAXANTHIS Charalambos	
KHATRI Karim	PAPAXANTHIS SKOURA Xanthi	

### Absents excusés ayant donné procuration :

FROCHOT Isabelle (FOURNIER Alicia)	MARTIN Alain (LEPERS Romuald)
BABAULT Nicolas (Charalambos PAPAXANTHIS)	PINTO Jérémy (KHATRI Karim)
COMETTI Carole après 18h30 (Elizabeth THOMAS)	

### Absents excusés :

TOMASELLI Claire	MARAGE Apolline
FAVIER Geoffrey	PERRET Louanne
	MEZUI George

### Invités présents :

DUTHU Lucie (SEFCA)  
LHULLIER Catherine (R.A. UFR STAPS)  
WAKRIM Florence (secrétaire de direction)

### Invité absent :

PECAUD Samuel

---

*Sur 35 membres du conseil avec voix délibérative : 26 présents + 5 absents excusés ayant donné procuration, soit un total de 31 votants. Le quorum est atteint.*

---

Hervé ASSADI ouvre la séance à 18h00 et remercie les membres du conseil de leur présence.

Il rappelle l'importance de participer aux séances du conseil et de répondre aux convocations pour informer le secrétariat des indisponibilités et des procurations données bien en amont du conseil. Cela est indispensable pour s'assurer que le quorum sera atteint et que la séance pourra se tenir.

Il présente ses vœux à ceux qui n'ont pas pu assister à la « galette des rois » du 7 janvier.

## Point 1- Approbation du PV du Conseil d'UFR du 24 octobre 2024

➤ **Le PV de la séance du conseil du 24 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.**

## Point 2- Informations du Directeur

- Hervé ASSADI expose le projet de **création d'une passerelle pour les étudiants de licence en L1 STAPS vers des études de kinésithérapie**. Ce projet a été mis en œuvre dans l'Académie de Reims. Une réunion s'est tenue avec le directeur de l'UFR SANTE, le directeur de l'IFMK Dijon-Nevers, et Cédric DEMONCEAUX vice-Président délégué aux formations technologiques, professionnelles et tout au long de la vie. L'IFMK (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie) de Dijon est un établissement d'enseignement supérieur privé agréé par le ministère de la santé préparant au diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute. L'IFMK propose des places en accès direct pour les étudiants de STAPS à compter de la rentrée 2026 sur le site de Nevers. Le nombre de places est encore en discussion, il sera partagé avec l'UFR SVTE qui pourra offrir la passerelle à ses étudiants également.
- Le Directeur partage avec les membres du Conseil un courrier qu'il a reçu de l'**ANDISS (Association Nationale des Directeurs et des Intervenants d'Installations et des Services des Sports)** suite à une visite sur le campus de Dijon et de ses installations sportives. Cette association est très impliquée dans la gestion des installations sportives des collectivités locales. Jean-Jacques RENIER raconte que la délégation de l'association a été accueillie à l'occasion de son assemblée générale les 16 et 17 décembre derniers qui s'est tenue dans les locaux de l'UFR ; cela a été l'opportunité de lui exposer nos missions, formations et installations sportives. Le CEP n'a pas été oublié et l'ANDISS a bénéficié d'une visite guidée par Carole COMETTI.  
Suite à son AG, l'association a adressé une lettre de remerciement au directeur de l'UFR pour l'excellent accueil qui lui a été réservé mais aussi pour exprimer sa surprise quant à la découverte de la qualité de nos installations, de nos formations et de l'encadrement de nos étudiants. Hervé Assadi conclut que c'est très positif pour l'image de l'UFR et que la recherche de partenariat avec les collectivités locales, comme la Ville de Dijon, pourra en être facilitée.
- Hervé ASSADI annonce que suite à son appel à volontariat, **un groupe de réflexion et de travail sur l'IA** avait été constitué avec des enseignants chercheurs et agents BIATSS de l'UFR. Il précise que certains d'entre eux ont déjà acquis un certain niveau de connaissances dans le domaine car ils ont déjà recours à l'IA dans leurs travaux de recherche. Le groupe constitué est convié à une première réunion qui aura lieu le 20 février.
- Hervé ASSADI rappelle **les perspectives de collaboration avec le CREPS** qu'il avait annoncées lors de son discours des vœux 2025 ; l'UFR et le CREPS partagent en effet en commun des besoins et ont des ressources à partager. La parole est donnée à Gary MAILLARD, directeur adjoint du CREPS, qui précise les missions spécifiques du CREPS de Dijon :  
Le Creps BFC porte le projet de plate-forme numérique dénommée Réseau Numérique du Service Public de Formation (RNSPF) du Ministère des Sports. Cet outil d'animation est au service du réseau national des 100 établissements publics et des services déconcentrés du Ministère des Sports (DRDJSCS, DDCS).

Le département Formation du CREPS BFC pilote cette mission numérique et à ce titre administre une plate-forme Claroline Connect, forme à son utilisation, accompagne les fédérations sportives à la démarche FOAD, anime une équipe technique nationale, crée des contenus en FOAD, met en place des formations techniques et pédagogiques.

Le CREPS propose également des formations à vocation pédagogique type « Apprendre à apprendre à distance », utilisation du studio Rapid'Mooc qui permet de réaliser les supports pédagogiques.

Il a obtenu dans le cadre de la réponse d'un AAP une subvention de l'ordre de 3M d'euros pour conduire la transformation de l'environnement des ressources à l'usage des publics. Il s'agira de créer des Rapid'Mooc, de rendre attractifs les supports de formation...de moderniser les outils numériques. L'IRTESS s'associerait peut-être au projet. Si l'UFR STAPS les rejoint, ce pourrait être intéressant ; nous aurions un « petit experimentarium ».

- Hervé ASSADI rappelle au Conseil que 2026 marquera **le soixantième anniversaire de l'UFR** ; cet anniversaire sera marqué de plusieurs événements sur lesquels nous avons déjà commencé à travailler et réfléchir. Des dates ont été posées :
  - le gala de clôture est fixé au 8 juillet 2026
  - 3 journées de travail échelonnés de séminaires et conférences sont prévues les 6, 7 et 8 juillet 2026.

Un thème fédérateur, fil rouge de ces 3 journées se profile ; il pourrait être « l'apport de l'UFR STAPS Dijon-Le Creusot dans la construction des connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques au cours des 60 dernières années ».

Les membres du Conseil et toute la communauté STAPS sont tous mis à contribution pour participer à la construction du contenu de ces journées.

Romuald Lepers interroge : « qui sera invité à ces journées et gala ? »

Hervé Assadi : « des enseignants des intervenants qui ont compté, des ex-étudiants qui ont valorisé leurs études...Elise Baverel, notre chargée de communication est déjà à l'ouvrage ; elle travaille sur le sujet, cherche les contacts, elle travaille aussi la logistique et a pour mission, afin de répartir la charge sur les 2 exercices budgétaires 2025 et 2026, d'engager sur le budget 2025 toutes les commandes dont la livraison est envisageable en 2025 ».

Jean-Jacques RENIER demande quelle est la capacité d'accueil pour le gala ?

Hervé Assadi répond qu'il est prévu de le faire dans la halle tennis qui est vaste mais qui devra permettre d'accueillir aussi une scène pour un spectacle (une création des Zacro'b'artistes) et de l'animation musicale.

### Point 3- Adhésions, tarifs, subventions

- Deux versements de subvention à des associations étudiantes sont soumis à l'avis du Conseil :
  - **Une subvention de 3 000 € pour le BEDAPS.**  
Hervé ASSADI explique qu'il a assisté à l'AG du BEDAPS et qu'il a été très satisfait du bilan présenté. Les actions du Bedaps sont nombreuses et menées avec professionnalisme. Certaines charges lui semblent devoir être portées par le budget de l'UFR, comme celles relatives aux formations dispensées par l'ANESTAPS (C3D) suivies par les membres de l'association, comme celles liées aux « petits déjeuners » organisés et offerts chaque mois aux étudiants par le BEDAPS.
  - **Une subvention de 1 500 € pour l'AE APAS.**  
L'association a besoin d'être aidée financièrement pour lui permettre de conduire l'organisation d'événements comme la Journée du sport et handicap.

- **Une adhésion** sollicitée par Karen BRETIN à l'association « La physiophile », dédiée aux Sciences Naturelles Humaines et Sociales et basée à Monceau-les –Mines. Le montant de l'adhésion pour l'année est de 25€.

➤ **Les 2 subventions et l'adhésion reçoivent un avis favorable à l'unanimité.**

Hervé ASSADI ajoute que pour l'ASUB, le versement d'une subvention sera examiné après que se sera tenue son AG (prévue en février).

#### **Point 4- Conventions**

3 conventions sont soumises à l'avis du Conseil :

- Une convention de partenariat avec la fédération française d'athlétisme et la ligue d'athlétisme BFC : prévue pour 5 ans, elle permet aux étudiants inscrits en licence STAPS d'accéder à la validation du titre d'entraîneur d'athlétisme de niveau 2 sans avoir à suivre les formations de la FFA.
- Une convention d'utilisation des locaux du centre DIVIO par les étudiants du master 1 APAS les lundi 10/02 et le 12/02/2025. Il s'agit d'un renouvellement de la convention de l'an passé et qui n'a pas d'impact financier.
- Une convention avec la Ville de DIJON pour formaliser la mise à disposition de la base nautique de cette dernière au profit de l'UFR durant 3 ans. La gratuité de cette mise à disposition n'est pas allée de soi. La proposition initiale de la Ville était payante à 5 000 € par an. Hervé ASSADI a fait valoir que les équipements nautiques, kayaks par exemple achetés par l'UFR sont mis à disposition de la base nautique sans contrepartie.

➤ **Les 3 conventions reçoivent un avis favorable à l'unanimité.**

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour est épuisé.

Avant de lever la séance, Hervé ASSADI souhaite passer encore quelques communications :

- Il donne la parole à Lucie DUTHU pour parler de l'ouverture du diplôme universitaire AGDA ; elle rappelle qu'à la rentrée, l'ouverture du DU était suspendue faute de candidats en nombre suffisant. Finalement avoir choisi d'attendre et d'ouvrir une session en janvier s'avère être une bonne chose ; les employeurs du public du DU, les associations, peuvent en début d'année civile trouver plus facilement qu'en fin d'année dans leur budget de quoi financer les formations de leurs salariés. On a donc à l'ouverture du DU plus de 20 candidats ce qui est très satisfaisant. Parmi eux, 7 ont mobilisé leur CPF. Hervé ASSADI remercie Lucie DUTHU pour son investissement et son travail qui n'est pas simple et la remercie pour sa présence assidue dans les séances du Conseil.
- Le Directeur informe que l'UFR en particulier le laboratoire CAPS a reçu une délégation parlementaire dans le cadre d'une mission de commission parlementaire : un tour de France des laboratoires spécialisés en recherche sur la performance et la santé est organisé, l'objectif étant d'évaluer la qualité de la recherche dans ces domaines. Un sénateur et un député ont donc été accueillis pour visiter et le laboratoire CAPS/INSERM et le CEP. Ils ont rencontré les entraîneurs sportifs, puis ont partagé un déjeuner riche d'échanges, visité la plate-forme de rééducation des patients bénéficiant d'activités pédagogiques et physiques. C'est dommage qu'ils aient « manqué » Mickaël CAMPO absent ce jour-là.

- Enfin, Hervé ASSADI souhaite rappeler l'importance de voter le 18 février. Les scrutins pour élire les membres des Conseils Centraux de la nouvelle UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE se dérouleront sous format électronique. C'est une « première ». Les agents et étudiants de l'UFR sont invités à garder les messages qu'ils vont recevoir pour exécuter les modalités pratiques de vote : identifiant, mot de passe. Tout sera très simple si l'on suit les consignes. Avec la transformation des statuts de l'université de Bourgogne qui devient Etablissement expérimental pour 2 ans, 2 établissements deviennent composantes de l'UBE et des établissements y sont associés. Les établissements composantes doivent être représentés dans les conseils centraux, d'où la nécessité de refaire des élections, bien que les conseils centraux aient été renouvelés il y a tout juste un an. La 1<sup>ère</sup> séance du conseil d'administration de l'UBE qui sera fraîchement élu aura pour seul ordre du jour d'élire le Président de l'UBE.

Hervé ASSADI saisit l'occasion pour projeter sur écran les logos de l'UBE et les nouveaux logos de l'UFR STAPS.

Hervé ASSADI remercie les membres présents de leur participation et lève la séance. Il est 19h30.

Fait à Dijon, le 26 février 2025

Le Président du Conseil



Hervé ASSADI

La secrétaire de séance



Florence WAKRIM